Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 14299
26 avril 2017

Instaurer des règles garantissant des référendums équitables dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

Proposition de résolution
déposée par Lord George FOULKES et d'autres membres de l'Assemblée

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

Ces dernières années, on assiste à une nette augmentation du nombre de référendums dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Ils ont porté sur des thèmes aussi variés que le mariage homosexuel en Irlande, le «Brexit» au Royaume-Uni, l'immigration en Suisse et en Hongrie et, enfin, les amendements à la constitution à l'initiative du Président Erdoğan en avril 2017 en Turquie.

À chaque fois, l'organisation du référendum et l'équité du résultat ont fait l'objet de contestations.

Dans ce contexte, il est intéressant de constater l'absence de normes communément admises pour l'organisation de référendums, ou de définition claire de ce que constitue un référendum libre, équitable et légitime.

L'Assemblée parlementaire devrait examiner cette question et envisager l'élaboration d'une liste de critères à adopter pour veiller à ce que les référendums organisés dans les Etats membres du Conseil de l'Europe soient libres, équitables et légitimes, en formulant notamment des recommandations sur les aspects ci-après:

– l'enregistrement: qui est habilité à voter et quelle doit être la procédure d'inscription de ces personnes?

– le scrutin: où faut-il organiser le vote? Les électeurs en déplacement et ceux de la diaspora devraient-ils être habilités à voter et, si oui, où?

– la composition de l'autorité de régulation (la Commission du référendum): qui doit définir sa composition?

– les référendums doivent-ils faire l'objet d'une clause particulière de majorité, en fonction des implications? Le résultat doit-il être considéré comme valable s'il est obtenu par moins de 50 % des électeurs éligibles, mais par la majorité des votants?

– faut-il plafonner les dépenses de campagne ou les contributions des participants à la campagne? Si oui, comment faire appliquer de telles dispositions?

– quelle doit être la gestion de l'information? Faut-il veiller à une égalité du temps d'antenne pour toutes les parties? Si oui, comment la faire respecter?

Signé (voir au verso)

Signé[1]*:*

FOULKES George, Royaume-Uni, SOC
ANDERSON Donald, Royaume-Uni, SOC
BALFE Richard, Royaume-Uni, CE
BESELIA Eka, Géorgie, SOC
BONET Sílvia Eloïsa, Andorre, SOC
CHRISTOFFERSEN Lise, Norvège, SOC
CHUGOSHVILI Tamar, Géorgie, SOC
DAVIES Geraint, Royaume-Uni, SOC
DUNDEE Alexander, [The Earl of], Royaume-Uni, CE
EVANS Nigel, Royaume-Uni, CE
GÜNAY Emine Nur, Turquie, CE
KATSARAVA Sofio, Géorgie, SOC
LEITE RAMOS Luís, Portugal, PPE/DC
LIDDELL-GRAINGER Ian, Royaume-Uni, CE
MAHOUX Philippe, Belgique, SOC
MARAS Gordan, Croatie, SOC
MEALE Alan, Royaume-Uni, SOC
PRESCOTT John, Royaume-Uni, SOC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
SCHNABEL Paul, Pays-Bas, ADLE
SCHRIJVER Nico, Pays-Bas, SOC
SILVA Adão, Portugal, PPE/DC
STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC
SUTTER Petra, De, Belgique, SOC
VEN Mart, van de, Pays-Bas, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE: Groupe des conservateurs européens
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste